

Effectifs : 19

Présents : 17

Votants : 18

Absents : Karine JEANDEL, Luc BLANCHARD

Secrétaire de séance : Mirjam UTH

Madame le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour les points suivants :

*FINANCES - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – FONCTIONNEMENT*

*FINANCES & COMMANDE PUBLIQUE – APPROBATION DU GUIDE INTERNE DES PROCEDURES D'ACHAT*

*Le Conseil Municipal autorise cette modification de l'ordre du jour.*

---

### **DEPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES**

Dans le cadre de la mise en œuvre de travaux de réhabilitation de la mairie, Madame le maire explique qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de prolonger l'interdiction d'accès à la salle du conseil municipal et des mariages et ce jusqu'au **31 mars 2015**.

Madame le maire propose que, conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal se prononce sur :

- l'affectation temporaire de Maison des Associations 73 rue de la République en salle du Conseil Municipal et des Mariages.

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a sollicité en ce sens Monsieur le Procureur de la République.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce transfert temporaire et l'autoriser à signer les documents relatifs à cette affectation.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer en annexe de la mairie pendant les travaux de réhabilitation :

Maison des Associations 73 rue de la République pour l'organisation des réunions du conseil municipal et la célébration des mariages.

Madame le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à ces transferts.

Monsieur POLLET, ne prend pas part au vote.

### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET DETERMINATION DE L'ORDRE DU TABLEAU**

Suite à la démission de Monsieur Guy LEPRON, conseiller municipal, il convient d'installer un nouveau conseiller municipal et de modifier l'ordre du tableau.

En application de l'article L. 270 du code électoral, Madame Elise GUILLIOT, née le 22/02/1981 à PARIS est installée dans ses fonctions, en qualité de conseillère municipale.

Le conseil municipal est invité à :

- prendre acte de la démission de Monsieur Guy LEPRON;
- proclamer l'installation d'une nouvelle conseillère municipale en la personne de Madame Elise GUILLIOT;
- Approuver la détermination de l'ordre du tableau ci-après

FONCTION	QUALITE	NOM PRENOM	DATE DE LA PLUS RECENTE ELECTION
Maire	Mme	LE CHAPPELLIER Evelyne	23 mars 2014
Premier adjoint	M.	SCHAMBERT José	23 mars 2014
Deuxième adjoint	Mme	BLANC Florence	23 mars 2014
Troisième adjoint	M.	DARDENNES Marcel	23 mars 2014
Conseiller 1	Mme	CLOUET Marie-Ange	23 mars 2014
Conseiller 2	M.	DEAN Philippe	23 mars 2014
Conseiller 3	Mme	FURST Catherine	23 mars 2014
Conseiller 4	Mme	MELOTTE Christine	23 mars 2014
Conseiller 5	Mme	ARLAT Roseline	23 mars 2014
Conseiller 6	M.	DELARUELLE Laurent	23 mars 2014
Conseiller 7	M.	BLANCHARD Luc	23 mars 2014
Conseiller 8	M.	POLLET Hubert	23 mars 2014
Conseiller 9	M.	TISNE Philippe	23 mars 2014
Conseiller 10	Mme	JEANDEL Karine	23 mars 2014
Conseiller 11	Mme	UTH Mirjam	23 mars 2014
Conseiller 12	Mme	GUILLIOT Elise	23 mars 2014
Conseiller 13	Mme	DAUCHELLE Christiane	23 mars 2014
Conseiller 14	M.	PERDU Alain	23 mars 2014
Conseiller 15	M.	DELAFALIZE Francis	23 mars 2014

Après délibération du Conseil Municipal, adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur POLLET ne prend pas part au vote.

#### **ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DE LONGUEIL SAINTE MARIE**

Madame le Maire expose que conformément à l'article L. 5212-7 du C.G.C.T., les délégués au sein des Syndicats de communes sont élus par le conseil municipal au scrutin uninominal, à la majorité absolue.

Elle invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et un délégué suppléant, élus au sein du Conseil municipal, pour siéger au Comité syndical du Syndicat des Eaux de Longueil-Sainte-Marie.

Ont été proclamés délégués à l'unanimité pour siéger au sein du Comité syndical :

Délégués titulaires :

- SCHAMBERT José
- LE CHAPPELLIER Evelyne

Délégués suppléants :

- POLLET Hubert

Monsieur POLLET ne prend pas part au vote

#### **FINANCES - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

#### **COMPTE DEPENSES**

<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
ONA	2184	Acquisition de Mobiliers	-35 675,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>- 35 675,00 €</b>

#### **COMPTE RECETTES**

<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
51	1323	Subventions	-35 675,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>- 35 675,00 €</b>

Monsieur POLLET ne prend pas part au vote.

#### **FINANCES - INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR – EXERCICE 2014**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a été appelée durant l'exercice 2014 à demander le concours de Monsieur Francis VALETTE, pour les prestations suivantes :

- Participation à l'élaboration des opérations budgétaires et comptables
- Gestion financière (analyse budgétaire, financière et de trésorerie)
- Gestion économique, en particulier pour le développement économique et l'aide aux entreprises
- Mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Etant donné que ce travail ne rentre pas dans le cadre des obligations professionnelles de ces agents de l'Etat, Madame le Maire propose que lui soit alloué, conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1995, une indemnité spéciale annuelle de 637,82 €.

Elle précise que cette indemnité, calculée sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors opérations d'ordre) des trois dernières années.

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'accorder une indemnité de conseil et de budget d'un montant total de 637,82 €, conformément aux prescriptions de l'arrêté susvisé et selon la répartition ci-dessus. (Huit votes contre : Mmes CLOUET, UTH, DAUCHELLE et Messieurs DEAN, DELARUELLE, DELAFALIZE, PERDU et une abstention : Mme JEANDEL)

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité s'imputeront sur ceux ouverts à l'article 6225 du Budget Primitif de l'exercice 2014.

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –RECRUTEMENT D'UN EMPLOI VACATAIRE - SACS DECHETS**

*Le Conseil Municipal,*

*Considérant que la distribution des sacs d'ordures ménagères, de tri sélectif et de déchets verts est effectuée, depuis 2003, par la commune ;*

*Madame le Maire propose de confier à **Monsieur Michel DHIERS** la distribution des sacs de déchets et la tenue des permanences ;*

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*DECIDE de recourir au service de **Monsieur Michel DHIERS** pour la distribution des sacs de tri selon le tarif suivant :*

***1 800 € brut** pour la distribution de sacs Ordures Ménagères, Tris et Déchets Verts sur l'année et la tenue des permanences.*

*AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.*

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –RECRUTEMENT D'UN EMPLOI VACATAIRE - ARC INFOS**

*Le Conseil Municipal,*

*Considérant que les distributions de documents d'information de l'Agglomération et notamment des « ARC Infos » sont désormais gérées au niveau de la Commune depuis le 1er janvier 2007 ;*

*Considérant le caractère occasionnel de ces distributions ;*

*Madame le Maire propose de confier cette mission à un agent communal.*

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*DECIDE de créer pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour ces distributions :*

*Soit un poste d'agent vacataire rémunéré selon le tarif de 0,22 € brut par foyer et par distribution pour les revues ARC Infos (sur la base de 890 foyers et de 10 distributions annuelles)*

*AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.*

#### **CINE RURAL – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS**

*Considérant que l'association Ciné Rural 60 propose actuellement deux séances de cinéma pour les scolaires en fin d'année à la salle des fêtes,*

*Considérant que la Commune souhaite continuer à faire bénéficier ses scolaires de séances de cinéma et que parallèlement L'Association Familles Rurales (partenaire local) souhaite proposer à nouveau une nouvelle offre de cinéma sur la commune,*

*Mme le Maire propose au Conseil :*

D'une part :

De l'autoriser à signer la convention jointe à la présente délibération, liant la Commune et l'association Ciné Rural 60, de décider le versement d'une cotisation annuelle à l'association Ciné Rural 60. En 2009, son montant est de 300 €. La dépense sera inscrite au budget communal, chapitre 65, fonction 314, article 6554.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces propositions.

Et d'autre part :

de désigner un administrateur et un administrateur suppléant au conseil d'administration de Ciné Rural 60,

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Madame Ghislaine NIAULIN en qualité de titulaire

- Monsieur Philippe TISNE en qualité de suppléant

#### **FONCIER – DIVERS - CLASSEMENT DE PARCELLES EN DOMAINE PUBLIC**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1 et L.213-11,

Considérant, les cessions intervenues;

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de prononcer le classement dans le domaine public des parcelles suivantes :

Localisation	Référence parcelle
Clos Féron	G645 ZE262 ZE297 ZE273 ZE124
Parcelles de Trottoirs Rue du Grand Caucrimont	G 671 et ZE 299 G 667 et G 669
Portion de Trottoirs Rue des Ecoles	D 687

#### **- FONCIER - BILAN DES CESSIIONS ET ACQUISITIONS 2014**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le bilan des cessions et acquisitions qui seront inclus au compte administratif et comprend les transactions ayant fait l'objet d'un accord dans l'année (promesse et actes de vente).

Le bilan de l'année 2014 s'établit comme suit :

Cessions : Néant

Acquisitions :

- Acquisition parcelles N° G 671 et ZE 299 (M. et Mme Jean-Pierre LESCOT) à l'euro symbolique : acte du 24 mars 2014
- Acquisition parcelle N° G 667 et G 669 (Mlle Christine LESCOT) à l'euro symbolique : acte du 24 mars 2014
- Acquisition Maison DUMONT 9 rue Bazin pour 260 000 € : acte du 24 mars 2014

#### **- ETAT DES MARCHES PUBLICS 2014**

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que cet état fera l'objet d'un affichage et d'une transmission avec le PV aux conseillers.

#### **- COMPTE RENDU DES DECISIONS PAR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Madame le Maire présente les décisions prises par le Maire en vertu des délégations.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE septembre à décembre 2014  
SUPERIEURE A 3 000 € HT**

OBJET	ENTREPRISES	MONTANT HT
<b>VOIRIE</b>		
COMPLEMENT AIRE DE JEU CENTRE BOURG	SJE	6 008,00 €
REPRISE SOL SOUPLE AIRE DE JEU LE BONNIER	ECOGOM	17 162,70 €
TRAVAUX RUE DU GENERAL LECLERC AVENANT	EUROVIA	7 140,19 €
TRAVAUX RUE DU GENERAL DE GAULLE	EUROVIA	7 034,44 €
TRAVAUX RUE DU GENERAL DE GAULLE	SIGNAUX GIROD	4 494,00 €
<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>		
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CANTINE VMC	DUJOUR	6 611,60 €
REPLACEMENT AEROTHERMES – SALLE DES FETES	SB INSTALLATIONS	5 525,27 €
REPLACEMENT CANALISATION EAU – ECOLE DES SOURCES	SB INSTALLATIONS	8 162,50 €
REPLACEMENT DES FENETRES MAIRIE	ADM	10 385,00 €
REAMENAGEMENT BUREAUX MAIRIE	ADM	18 281,00 €
<b>DIVERS</b>		
ACQUISITION TRACTEUR	SAINTE BEUVE	30 399,90 €
	<b>TOTAL</b>	<b>121 204,60 €</b>

INFORMATIONS DIVERSES

**1. FINANCES & COMMANDE PUBLIQUE – APPROBATION DU GUIDE INTERNE DES PROCEDURES D'ACHAT**

Madame le maire présente le projet de guide interne.

Ce projet est joint au compte rendu transmis aux conseillers. Son approbation sera proposée lors du prochain conseil le 8 janvier 2015.

**2. INFORMATIONS ET DATES DIVERSES**

- Une étude du risque inondation et coulée de boues sur la Commune a été confiée au SMOA (Syndicat Mixte Oise Aronde). Cette étude sera suivie de travaux menés par un bureau d'étude spécialisé.
- Compte rendu des ateliers TAP 1<sup>ère</sup> période : Le mardi 16 décembre 2014 à partir de 15h30 à la cantine de l'école des Sources. (Grilles d'exposition, représentation des groupes Chorale)
- Vœux de la municipalité à la Salle des Fêtes : 29 janvier 2015 à 19h00
- Dates des Conseils Municipaux 2015
  - Jeudi 8 janvier 2015
  - Mardi 17 février 2015 : Compte Administratif
  - Mardi 24 mars 2015 : Budget Primitif
  - Mardi 16 juin 2015
  - Mardi 8 septembre 2015
  - Mardi 8 décembre 2015